Commune de Darmannes

Procès-Verbal

Séance du 26 Février 2024

L' an 2024 et le 26 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire.

<u>Présents</u>: M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mmes: AUBERTIN Agnès, THEVENOT-LABBE Audrey, MM: BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, MARCAND Philippe, PERREAU Manuel

Absent : Néant

Invité(e)(s): Invité(s) :Mme GRAILLOT Sophie

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 9

• Présents : 9

Date de la convocation: 19/02/2024

Date d'affichage: 19/02/2024

Acte rendu executoire

après dépôt en Préfecture de la Haute-Marne le : 22/04/2024 et publication ou notification faite le même jour.

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

SOMMAIRE

- 1.SUBVENTIONS ALLOUEES COMPTE 65748 DEL2024 001
- 2. Tarifs de remplacement de la vaisselle et autres matériels DEL2024 002
- **3.ONF/PROGRAMME 2024** DEL2024 003
- 4.AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA HAIE DU MOULIN DEL2024 004
- 5.TRAVAUX PLANCHER DU CLOCHER CHOIX DE L'ENTREPRISE -

DEL2024 005

- **6.REPAS DES AINES** DEL2024_006
- 7.RENOUVELLEMENT ADHESION A LA CERTIFICATION PEFC DEL2024 007
- 8. QUESTIONS DIVERSES

Le PV de la dernière séance, n'ayant reçu aucune remarque, est validé à l'unanimité des membres présents.

1. SUBVENTIONS ALLOUEES COMPTE 65748 -réf : DEL2024 001

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2024 (concerne 2 années sauf pour les chats) :

- DARMANNOISE: 300 €

- AMICALE DES POMPIERS DE DARMANNES : 200 €

- Souvenir Français : 60 €

- ADMR : 160 €

Fondation du Patrimoine :100 €
Association des chats : 100€

(en plus de cette subvention annuelle, l'association la compagnie des chats sera remboursée de 10 stérilisations maximum dans l'année sur présentation de factures

- imputation compte 62878).

- DIVERS à définir : 280 €

Ces subventions seront imputées au compte 65748 du Budget primitif 2024.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

(M. Thierry HUGUENY n'était pas encore arrivé pour cette délibération)

2. Tarifs de remplacement de la vaisselle et autres matériels -réf : DEL2024 002

Suite à l'inflation, certains tarifs du matériel présent à la salle polyvalente doivent être revus à la hausse car certains prix ont doublé.

Le conseil municipal, après délibération, vote et accepte à l'unanimité le tableau de tarifs de remplacement joint.

Concernant le matériel mis à disposition au bâtiment de STRON:

Table : 220 €TTC l'unité Chaise : 90 €TTC l'unité

Frigo: 450€ TTC

Toute autre dégradation sera refacturée au tarif en vigueur au responsable de la location.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3. ONF/PROGRAMME 2024 -réf : DEL2024_003

Suite à la proposition de l'ONF et à l'étude du devis n°DEC24 868315-00555038 s'élevant initialement à 12561,68€ HT, le conseil municipal, après discussion et délibération, a décidé de reporter le toilettage après exploitation dans la parcelle 51.1 (3983,45€ HT) et d'accepter la maintenance de cloisonnement d'exploitation et le dégagement manuel de plantation avec maintien du gainage dans la parcelle n°3.a (1911, 24€ + 6666,99 €HT)

Mme AUBERTIN souhaite s'abstenir sur le sujet.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

4.AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE LA HAIE DU MOULIN -réf : DEL2024 004

Suite à l'étude de la note de synthèse que les élus ont reçue avec leur convocation et après discussion sur le sujet général des éoliennes, l'avis des élus a été donné dans un premier temps individuellement :

Messieurs GOBILLOT, PERREAU, MARCAND, DEPAILLAT, HUGUENY, DEPOISSON et Mme THEVENOT-LABBÉ pensent qu'il y a déjà énormément d'éoliennes aux alentours proches et que ce phénomène se voit d'autant plus la nuit où l'effet d'encerclement est flagrant ; Mme AUBERTIN souligne quant à elle qu'il y a aussi des problèmes de santé à prendre en considération ; M. BARBIER n'est pas contre le projet , estimant, certes qu'il y en a beaucoup mais qu'il faut continuer de développer les énergies renouvelables.

Après ce tour de table, l'avis sur le projet de la Haie du Moulin est soumis au vote et sans surprise il reçoit 8 votes Contre et 1 vote Pour ... le conseil met en avant le fait que les 2 communes en question ont déjà chacune des éoliennes et que, de fait, elles contribuent déjà au développement des Enr.

A la majorité (pour : 1 contre : 8 abstentions : 0)

<u>5.TRAVAUX PLANCHER DU CLOCHER - CHOIX DE L'ENTREPRISE</u> -réf : DEL2024 005

Suite à l'étude, par la commission n°1 "travaux", de différents devis concernant le remplacement du plancher situé sous les cloches suivant les exigeances de l'Architecte des Bâtiments de France, celle-ci propose au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise BATISSE ET BOIS, de Autreville-sur-la-Renne (52), s'élevant à 4525 € HT. Après avoir entendu les arguments de M. PERREAU, responsable de la commission, le conseil municipal , après délibération, vote et accepte cette proposition .

Etant donné que ces travaux consistent à sécuriser les lieux et que cette plaeforme est indipensable au clocher, cette somme sera inscrite au chapitre 21 du BP 2024.Le Maire a pouvoir de signer le devis .

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

6.REPAS DES AINES -réf : DEL2024 006

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer à 37€ le montant de la participation au repas pour les accompagnants. Dany Moureaux fera l'animation pour 320€.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

<u>7.RENOUVELLEMENT ADHESION A LA CERTIFICATION PEFC</u> -réf : DEL2024 007

Le conseil municipal, après délibération, décide de renouveler son adhésion pour 5 ans à la certification PEFC (gestion forestière durable des forêts), accepte toutes les conditions de

cette adhésion et donne pouvoir au Maire de signer l'engagement de paiement de la cotisation s'élevant à : 0,65 € x 479,80 Ha + 20 € de frais de dossier = 331,87 € (pour les 5 ans).

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 1)

8.QUESTIONS DIVERSES:

*ONF / GESTION DES BOIS

Divers problèmes sont soulevés:

- Suite à l'exploitation des coupes 23, 24 et 25, l'entreprise, qui n'a pas pu terminer son travail, a laisser un chantier bord de route incorrect. Les conseillers souhaitent que ce soit remis en meilleurs état, si possible broyé et désouché et, si ce n'est pas pour laisser repousser la forêt, sortir cette bande coupée à blanc du régime forestier.
- Des coupes sont exploitées sur RIAUCOURT... problème 1: le chemin que nous avons en commun est abimé ; Thierry HUGUENY signale avoir vu la garde qui a indiqué qu'un état des lieux a été fait avant travaux.. à vérifier car notre commune n'a pas été avertie.
- problème 2 : des arbres sont stockés sur notre territoire par 2 ou 3 exploitants sans qu'aucune demande d'autorisation ne nous soit parvenue...et le chemin blanc du champ sabot a aussi été abimé ... donc voir pour fermer la barrière.
- Dominique voudrait que l'ONF définisse plus précisément la limite entre les parcelles 1 et 4 car plusieurs gros arbres ont été coupés mais on ne sait pas trop sur quel territoire. Une bande d'environ 6 mètres pourrait appartenir a un particulier. Il faudrait aussi demander aux propriétaires de RIAUCOURT d'élaguer leurs arbres car les branches dépassent parfois de plus de 3 mètres sur le chemin, obligeant ainsi les camions à rouler sur le bord opposé et forcément le détériore. La commission forêt va convoquer la garde de Darmannes et celui de Riaucourt afin de parler de tous ces problèmes.

*ZONES D'ACCELERATION POUR ENERGIES RENOUVELABLES

Après avoir entendu le compte rendu du groupe qui a travaillé sur le sujet et discussion, le conseil municipal va proposer les zones suivantes :

Pour l'éolien : à maximum 100m depuis la limite du finage

<u>Pour les panneaux photovoltaïques :</u> pas de restriction pour les panneaux sur les toitures et, concernant l'agrivoltaïsme, sur les terres les plus pauvres uniquement et non visible du village.

<u>Pour la méthanisation</u>: pas de méthaniseur industriel, uniquement du micro-méthaniseur pour traiter les effluents d'élevage individuel.

Pour la géothermie : tout le territoire est inclu

Pour l'hydro-électricité : non concerné.

Le Maire informe les conseillers que la saisie des zones sur le portail du gouvernement est assez complexe car il ne s'agit pas simplement de faire 3 ronds sur une carte. Le conseil municipal validera les cartographies de chaque zone dès que possible.

*PECHE A L'ETANG

Cette année encore, il ne sera pas possible de pêcher à l'étang car, apparemment les poissons ont disparus ... peut-être avalés par les hérons qui sont régulièrement présents ! ... La pêche s'annonçait pourtant belle vu le nombre de poissons qu'il y avait .

Pour rempoissonner il faut attendre nov/décembre ...

*REMISE EN ETAT DU TERRAIN ZE6

Après plusieurs rappels, les clés ont été récupérées et il reste un peu de bois, qui pourrait éventuellement servir au feu de la saint-Jean, et quelques tuiles... rien de bien méchant. La commission n°7 "Gestion des bâtiments et terrains communaux"se réunira prochainement pour proposer de nouvelles destinations et leur mise en application. Le conseil tranchera .

M. PERREAU propose de mettre une boite à idées à disposition des administrés pour, peut-être, avoir de nouvelles suggestions. à voir...

*AIRE DE JEUX

Les travaux débuteront mi-mars.

Les locations seront bloquées jusque fin mai (sauf pour la location du 9 mai déjà validée depuis presque 1 an)... Pour les locations de juin, il faudra bien insister sur le fait que le gazon sera fragile et qu'il sera, par conséquent, interdit de marcher dessus.La question se pose sur la possibilité de faire le feu de la St Jean, prévu le 15 juin... à suivre selon l'avancée des travaux et la météo.

*TRAVAUX DU CHEMIN FORESTIER VERS COMBE AUX VERRONS

M. HUGUENY précise qu'un RDV est prévu avec l'entreprise BOUREAU le 27/02 pour faire un point.

*TOITURE EGLISE

Plusieurs désordres ont été constatés sur la toiture de l'église. L'entreprise F&J ARDOISIERS COUVREURS, spécialisée pour ce genre de toiture, viendra faire une inspection le 27/02 et , selon l'importance des dégats, les travaux seront effectués dans la foulée.

*DEVENIR SITD

Mme LABBE-THEVENOT nous fait un compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat de Transport de Doulaincourt. Il y avait à l'ordre du jour la restitution de la trésorerie qui est très importante suite à la vente des véhicules. Le dossier est actuellement à la préfecture pour savoir ce qu'il est possible de faire car il s'agit d'un syndicat.

*TRANSFERT DE COMPETENCE EAU-ASSAINISSEMENT

M. DEPAILLAT , qui est aussi président du SIAE MARNE-ROGNON , nous expose les faits : le transfert à la Communauté de Communes (CCMR) se fera obligatoirement au 1er janvier 2026...sauf pour les communes qui font partie du SIAE MARNE-ROGNON qui gardera encore son autonomie pour la compétence eau. Par contre, concernant l'assainissement il faut d'ores et déjà se préparer à fournir nos dépenses et recettes annuelles exlusivement en rapport avec l'assainissement ; la CCMR devrait reprendre nos chiffres pour fixer le tarif de la taxe d'assainissement de notre commune par rapport à nos frais réels dès 2026.

*ATELIERS NUMERIQUES

Les ateliers numériques, organisés par la ligue pour l'enseignement et destinés, en priorité, aux séniors, commenceront le 08 mars, pour 14 séances, tous les vendredis matin de 10h à 12h; il y a 17 inscrits pour 12 places donc, afin de pouvoir prendre tout le monde, Sophie s'est proposée, avec l'accord du Maire, de faire ses heures de sécrétariat du vendredi matin à un autre moment de la semaine afin de pouvoir aider Chloé GUERIN, chargée de cette mission.

*PROJET DE METHANISEUR

Le Maire informe les conseillers qu'un projet de méthanisseur est en cours sur la commune de choignes et qu'une enquête publique commencera le 11 mars ... à ce moment là, le conseil devra donner un avis .

Séance levée à: 22:45

En mairie, le 29/04/2024

Le Maire Emmanuel DEPOISSON Secrétaire de séance Mme THEVENOT-LABBE Audrey

